

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "X" -BNP PARIBAS ABS OPPORTUNITIES (FR0011276864)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Obligations et autres titres de créance internationaux, Le FCP a pour objectif d'atteindre, sur un horizon d'investissement minimum de 5 années, un rendement supérieur à celui d'un portefeuille indexé sur l'indice EURIBOR 3 mois capitalisé + 3,50%.

Caractéristiques essentielles du FCP :

Le processus d'investissement cherche à tirer parti des opportunités existantes sur le marché européen de la titrisation, en investissant notamment mais pas exclusivement sur des des Mortgage Backed Securities (MBS), des Asset Backed Securities (ABS), des Collateralised Debt Obligations (CDO) et, le cas échéant, sur tous autres types de titres de créance internationaux.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, le processus d'investissement est organisé en plusieurs phases : (i) 1ère phase : Analyser la qualité de l'actif sous-jacent - (ii) 2ème phase : Recommander des émissions à l'achat- (iii) 3ème phase : Construction de portefeuille- (iv) 4ème phase : Contrôle des risques.

Le FCP ne pourra être exposé à plus de 67% de son actif net à des instruments dont la notation est inférieure à BBB- (Standard&Poor's, Fitch) ou Baa3 Moody's ou BBB (low) (DBRS) à la date de la négociation ou de qualité de crédit jugée équivalente par le gérant. La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net, détention en directe et/ou en parts ou actions d'OPC. Sont exclus de cette limite maximale de 100% de l'actif net, les investissements en OPC monétaire ou monétaire court terme. La sensibilité globale du FCP au spread de crédit est comprise entre 0 et 30 ans et la sensibilité du FCP aux mouvements de taux d'intérêt est comprise entre -1 et 3 ans. Le gérant ne s'impose aucune restriction géographique en ce qui concerne les pays d'émission des titres dans lesquels le FCP pourra être investi. Ces titres devront néanmoins être libellés en devise des pays membres de l'OCDE. Les notations mentionnées ici ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique, mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens de toutes classifications et ainsi que des fonds d'investissement à vocation générale (FIVG) français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE de toutes classifications et de fonds d'investissement étrangers répondant aux quatre conditions prévues aux 1 à 4 de l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Le FCP peut aussi, dans la limite de 100% de son actif net, avoir recours aux instruments dérivés et investir sur les instruments financiers intégrant des dérivés afin de s'exposer et/ou de couvrir le FCP contre les risques de taux, de change et de crédit.

Le FCP présente un risque de change pouvant aller jusqu'à 5% de son actif net.

Les ordres de souscription sont centralisés le dernier jour ouvré de chaque mois à 13 heures et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du même mois.

Les ordres de rachats sont centralisés dix jours ouvrés avant le dernier jour ouvré de chaque mois à 13 heures et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du mois en cours, et réglés dans les 5 jours suivant la date de calcul de cette valeur liquidative.

Affectation des sommes distribuables : Résultat net: capitalisation et/ou distribution - Plus-values nettes réalisées: capitalisation.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement principal en obligations justifie la catégorie de risque. La valeur de ce type d'investissement peut être affectée par les fluctuations de taux d'intérêt. L'investissement dans des stratégies de risque de crédit présente de surcroît un risque supérieur.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit:** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque de liquidité:** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC :5,00%
Frais de sortie	Non acquis à l'OPC :5,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	Néant
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	15% maximum de la différence si elle est positive entre la performance du fonds et celle de l'indice Euribor 3 mois + 3,50% 15% maximum de la différence si elle est positive entre le performance du fonds et celle de l'indice Euribor 3 mois capitalisé +3,50% de performance.

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

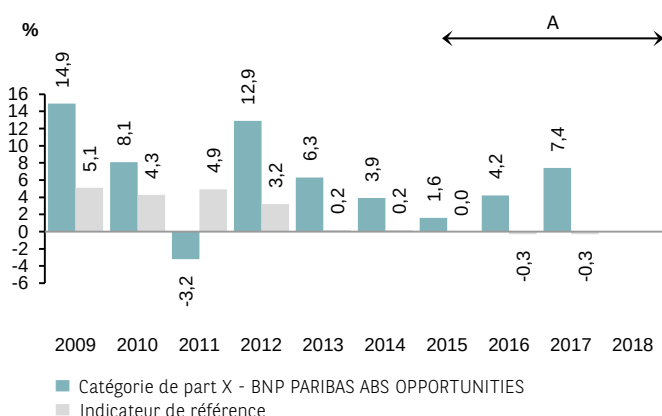
(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09.

Performances passées



A: Le fonds professionnel spécialisé BNP PARIBAS CHALLENGE II a été transformé en OPCVM agréé conformément aux normes européennes 2009/65/CE en date du 26 mai 2015 et a changé de dénomination à cette occasion. Ce changement n'ayant pas d'incidence sur les performances du FCP, les performances affichées reprennent l'historique des données de performances et de frais du FCP depuis sa création.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 25 juin 2012 ;
- La part a été créée le 25 juin 2012 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 2 janvier 2019.